

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2012/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 23 février 2012**

**DCM N° 12-02-20**

**Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille.**

**Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire  
en lieu et place de Mme DUPONT, Conseiller Municipal, excusée**

Le Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille (Patrotte) sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la réalisation de travaux d'entretien de la toiture de l'église et du centre paroissial ainsi que pour des travaux de mise en conformité de sécurité incendie à l'intérieur de l'église. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse de la Sainte-Famille une subvention d'équipement représentant un montant de 560 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille (Patrotte),**

**VU** l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

**- DE** verser une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille d'un montant de 560 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux d'entretien de la toiture de l'église et du centre paroissial ainsi que pour les travaux de mise en conformité de sécurité incendie à l'intérieur de l'édifice.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**